

Audio situation sanitaire – 11 avril 2022

*Cette réunion demandée par les représentant·es du personnel était animée par la Directrice Générale. Comme pour chaque réunion, **solidaires** avait adressé ses questions en préalable, et a ajouté au dernier moment un point sur les dérogations d'étiquetage consécutive à la guerre en Ukraine et la pénurie de certaines matières premières.*

Situation du collègue dans le Lot

La Direction Générale (DG) a déclaré avoir bien pris connaissance des nombreuses motions qui ont été massivement signées dans les services.

Dans le Lot, il y avait bien 6 agent·es pour un effectif cible de 5. Problème : avec 3 départs à la retraite (parfois non connus au moment des affectations à l'ENCCRF l'année précédente) et 2 collègues en congés maladie, un agent se retrouvant donc seul.

A « long » terme il y aura 2 affectations en sortie d'école (soit 5 effectifs budgétaires). La DG étudie la possibilité pour les collègues qui seront affecté·es dans le Lot d'y effectuer leur stage pratique d'été.

solidaires a mis en garde la DG sur la surcharge de travail qu'allait représenter le tutorat des stagiaires, d'autant plus qu'ils et elles ne peuvent pas faire de contrôles seul·es ne disposant pas des habilitations.

Selon la DG, l'IP bi-départemental participera à leur formation mais également les collègues qui viendront en soutien dans le Lot.

A court terme, le Pôle C Occitanie organisera une entraide de proximité sur la base du volontariat. De plus, il se rapprochera du Pôle C Nouvelle-Aquitaine pour examiner la possibilité d'une aide d'un département limitrophe.

Si la Directrice Générale a mis en avant les mutualisations, **solidaires** a souligné la faiblesse des effectifs dans les directions suffisamment proches pour apporter un soutien et a insisté sur la nécessité de ne pas assigner d'objectifs chiffrés au collègue du Lot. La DG a affirmé qu'à l'évidence le collègue ne doit pas faire plus que ce qu'il peut faire... et être attentive pour que les conditions soient supportables.

Reste à voir la traduction concrète sur le terrain !

Alertes alimentaires

Les délais entre la connaissance des problèmes et le lancement des campagnes de retrait rappel ont été longs et ont d'ailleurs interpellé la presse. Par contre une fois ce lancement effectué les collègues ont dû sortir en catastrophe ! Pourquoi un tel décalage ?

Concernant les chocolats Kinder, le bureau 1C a demandé le 5 avril aux DDPP de procéder aux contrôles des points de vente dès le 6 avril. Les collègues ont dû partir en urgence avec des listes de références et de lots qui se sont avérées insuffisantes ou erronées dès l'après-midi même.

Pourtant il a été rapidement signalé à l'UA que les lots et les références concernés n'étaient pas satisfaisants et que Ferrero donnait, visiblement, des informations discordantes aux différents acteurs (administration ou centrales d'achats par exemple).

Par conséquent les contrôles effectués le premier jour ont pu être totalement contre-productifs puisque certains lots ont été considérés comme pouvant être mis en vente, puis retirés.

De plus, l'alerte Ferrero est très complexe à gérer compte-tenu des circuits de distribution de ce type de produits par des opérateurs n'étant pas toujours au fait de la gestion des opérations de retraits-rappels et la liste des opérateurs allant au-delà des classiques GMS (boulangeries, association, station-service, distributeurs automatiques...).

Pour **Solidaires**, on retrouve là les mêmes errements que ceux qui avaient été constatés lors des affaires Lactalis ou Greenyard, les collègues étant envoyés sur le terrain alors même que les informations de traçabilité ne sont absolument pas stabilisées... Pour faire de la communication !

De plus, **Solidaires**, rappelle son opposition aux objectifs chiffrés préétablis par la DG... Il est inconcevable que la multiplication des alertes et contrôles tous azimuts aille de pair avec un maintien du PNE en l'état ! Il est impossible d'arrêter tous les autres dossiers pour se consacrer exclusivement à la gestion d'une alerte aussi importante et complexe que celle de Ferrero. Les suites des contrôles commencés doivent être gérées, les directions maintiennent une pression importante sur le respect de la programmation (prélèvements, CPMM,...) et sur le respect des délais d'envoi des rapports de CPMM et des réponses.

La Directrice Générale a expliqué les différentes étapes ayant amené les opérations de retraits-rappels de la part de Ferrero. La décision de demander des interventions dès le premier jour, sur une liste de produits incomplète communiquée par Ferrero a été motivée par la volonté de faire passer l'information sur l'opération de retrait sur le terrain.

La décision du 8 avril 2022 d'engager un rappel plus large a été décidée par le groupe Ferrero suite à la fermeture de l'usine d'Arlon (Belgique) et à la demande par la DG d'un plan d'actions conséquent.

Elle a souligné la forte mobilisation des agent·es et la qualité des interventions effectuées.

La charge de travail supplémentaire générée par les alertes sera bien entendu prise en compte dans les objectifs fixés par les Pôles C (Sic !).

Solidaires est de nouveau intervenu pour demander une communication officielle et diffusée aux agent·es demandant aux Pôles C et aux directions locales de tenir compte du gros volume de travail généré par les crises en cours. Par ailleurs, des interventions supplémentaires sont demandées dans certains départements pour contrôler d'autres opérateurs qui commercialisent des produits équivalents à ceux de Buitoni par exemple. Les objectifs du PNE doivent être revus à la baisse dès à présent.

La Directrice Générale a indiqué qu'elle communiquerait avec les Pôles C mais sans dire sous quelle forme.

Contrôle de carburant

Solidaires avait dénoncé le caractère électoraliste de la mise en place de la TN 210D2 « Contrôle de la mise en œuvre du dispositif d'aide exceptionnelle de 15 cts €/L de carburant », et avait pointé du doigt les nombreuses questions sans réponses auxquelles étaient confronté·es les enquêtrices et enquêteurs. En insistant sur les difficultés à déterminer un prix de référence !

La Directrice Générale n'a pas commenté l'analyse de **Solidaires**, préférant mettre en avant qu'il s'agit d'argent public versé par les contribuables, qui ne devait pas être capté par certains opérateurs.

La DG reconnaît pourtant un « sujet » sur le prix de référence. Elle met en avant le suivi par l'AC des marges brutes et de l'évolution des prix « sortie raffinage », pour voir les fluctuations des prix. L'aide serait bien répercutée, dans un secteur où les marges sont structurellement (très) faibles.

Sur le volume de contrôles et notamment ceux prévus dans la TN carburant prévue sur toute l'année 2022, la DG annonce qu'un ajustement pourra être fait après le 1^{er} août. **solidaires**, suivra le dossier. En période électorale, rappelons que les promesses n'engagent que celles et ceux qui les reçoivent !

SESAM

solidaires avait écrit à la Directrice Générale le 8 avril pour demander à la DG de surseoir au lancement de SESAM, afin d'éviter toute situation chaotique demain mardi 12 avril. Une réponse favorable avait été apportée vendredi matin... Mais attention, sans préciser la date du lancement !

En effet, si la DG reconnaît que le calendrier n'est pas le meilleur, elle envisagerait plutôt un report de 48 heures (des collègues seraient même en demande de SESAM) ! Si les contrôles de l'effectivité des mesures de retrait-rappel devaient se poursuivre cette semaine le report serait alors de 15 jours (début mai).

La veille du lancement, SORA sera fermé à 17 h et sauvegardé. En cas de problème avec SESAM un retour serait fait à cette version sauvegardée.

Selon l'administration, SESAM a été testé et retesté et son déploiement ne devrait poser aucun problème. La DG rappelle que SESAM ne nécessite pas NOEMI (heureusement, vu son déploiement encore incomplet et chaotique !), seulement un navigateur à jour (malheureusement là aussi, l'informatique interministérielle n'est pas toujours au point non plus).

solidaires a donc demandé un report de 15 jours, soulignant une nouvelle fois la situation tendue dans de nombreux services, et des formations pas aussi récentes que la DG l'affirme. Finalement, la DG a informé les services cet après-midi du 11 avril que la nouvelle date de lancement était fixée au mardi 10 mai, après les vacances scolaires.

SESAM, ouvre-toi ?

Sollicitation des Préfet-es

solidaires avait informé la DG de sollicitation d'agent-es de la CCRF par des membres du corps préfectoral pour recompter les bulletins de vote des 1^{er} et 2^{ème} tours de l'élection présidentielle. Il en sera de même d'ailleurs pour les 2 tours des législatives !

Si certaines directions locales ont pris leurs responsabilités et refusé-es de mettre des agent-es à disposition des préfet-es, au moins une ne s'était pas opposée à une telle demande malgré la mobilisation des collègues sur les alertes en cours ! Incroyable... Pour la DG il s'agirait du seul département dans ce cas, et des instructions ont été données au Pôle C concerné régionalement.

Certes, mais cela montre bien le peu de cas qui est fait des personnels CCRF dans les DDI... Encore une fois, les préfet-es font bien peu de cas du travail des agents DGCCRF dans les DDI (sauf peut-être lorsqu'il s'agit de trouver quelqu'un pour aller contrôler le commerçant du coin qui ne leur revient pas, le kebab par exemple)!

Dérogations d'étiquetage

Solidares a soulevé l'absence d'instructions nationales pour encadrer les demandes de dérogations des entreprises qui ont des difficultés d'approvisionnement sur certaines matières premières en lien avec la guerre en Ukraine.

La DG a précisé qu'il n'y a pas de consignes de l'Administration Centrale à ce stade parce qu'il n'y a pas encore d'accord sur les modalités d'information des consommateurs·trices. Des réunions avec les organisations professionnelles sont en cours et un point sera fait avec le ministère ce jour. Toutefois, les problèmes seraient moindres qu'envisagées, et concerneraient l'huile de tournesol. Les demandes seraient ponctuelles à ce jour.

En pratique, la DG cherche une « solution équilibrée » : d'un côté la mise en place d'un formulaire en ligne pour les industriels avec les informations nécessaires au traitement satisfaisant de la demande, et d'un autre côté la mise en place d'une partie information des consommateurs·trices.

On imagine que les industriels ont une vision bien à eux de l'équilibre et pour **Solidares**, priorité doit être donnée à l'information et à la santé du grand public !